



Communauté de Communes de la Vallée d'Aulps

Compte rendu **Conseil Communautaire** *Mardi 16 octobre 2012*

Délégués présents avec droit de vote :

<u>La Vernaz</u> :	GARIN Jacqueline (DT) et LABAR Philippe (DS)
<u>La Forclaz</u> :	GALLAY Gilbert (DT) et GALLAY Cyrille (DT)
<u>Seytroux</u> :	MORAND Jean-Claude (DT) et ROSSET Michel (DS)
<u>Saint Jean d'Aulps</u> :	CHARNAVEL Marie-Thérèse (DT) et GUILLAUME Bernard (DT)
<u>Essert-Romand</u> :	GAILLARD Roger (DT)
<u>La Côte d'Arbroz</u> :	MUFFAT Sophie (DT) et BAUD Marie-Thérèse (DT)
<u>Montriond</u> :	LAGRANGE Georges (DT) et PEERSMAN André (DT)
<u>La Baume</u> :	COFFY Serge (DT) et POLLIEN Frédéric (DT)
<u>Le Biot</u> :	PIGNIER Christian (DT)

Délégués présents sans droit de vote :

DUFOUR Michel (DS La Côte d'Arbroz), COTTET Jean-Claude (DS Saint Jean d'Aulps) et BREHIER Emile (DS Montriond)

Délégués absents :

HAUTEVILLE-LONGET Yves (DT La Vernaz), VULLIEZ Guillaume (DS La Baume), BOINNARD Catherine (DT Seytroux) et LANCON Gérard (DT Essert-Romand)

Délégués excusés :

DEMESTE Isabelle (DS La Forclaz), TOURNIER Henri-Victor (DT Le Biot), LE SOBRE Muriel (DS Le Biot), et GARNIER Guy (DS Essert-Romand)

Autres personnes présentes :

PUGIN-BRON Stéphane (Directeur) et MONTET Charles-Henri (Responsable financier)

1- Santé

1.1 Intervention de Cécile LAFLAMME

Cécile LAFLAMME, conseillère conjugale et familiale, a souhaité venir se présenter aux membres du Conseil Communautaire suite à son installation dans le cabinet médical de Montriond. Elle souligne qu'elle est très satisfaite du bureau qui lui est mis à disposition, bureau qu'elle partage avec Emilie WEINSBERG, psychologue. Elle invite les élus à communiquer ses coordonnées à leurs administrés. De son côté, elle précise que la promotion de son activité se fera principalement par l'intermédiaire des médecins du cabinet médical.

1.2 Point sur la maison de santé pluriprofessionnelle

Stéphane PUGIN-BRON fait le point sur l'avancement du projet de MSP :

- dépôt du permis de construire le 29 septembre 2012,
- travaux de déviation de la source fin octobre 2012,
- appel d'offres prévu mi-janvier 2013,

- travaux de déviation de la colonne d'assainissement en mars 2013,
- début des travaux fin avril/début mai 2013.

Il souligne que le FNADT vient d'attribuer une subvention d'un montant de 100 000 euros.

1.3 Avis de la CCVA sur le Plan Régional de Santé

Stéphane PUGIN-BRON informe les membres du Conseil Communautaire du lancement d'une consultation par l'Agence Régionale de Santé en vue de la réalisation du Plan Régional de Santé Rhône-Alpes. Il précise que 4 communes de la CCVA sont déclarées en zone fragile pluriprofessionnelle (La Baume, Le Biot, Seytroux et Saint Jean d'Aulps). Il propose aux membres du Conseil Communautaire de demander à l'ARS que l'intégralité du territoire de la CCVA soit déclarée en zone fragile pluriprofessionnelle, compte tenu que la CCVA développe une politique de santé pour l'ensemble des citoyens de ses communes membres, politique basée sur un projet de santé commun, un PSP à l'échelle de la vallée et une MSP.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, demande à l'ARS, compte tenu de cette politique de santé menée à l'échelle intercommunale, que l'intégralité du territoire de la CCVA soit déclarée en zone fragile pluriprofessionnelle dans le Plan Régional de Santé.

Stéphane PUGIN-BRON précise qu'un modèle de délibération sera transmis aux communes de la CCVA pour qu'elles puissent délibérer de manière concordante.

2- Point sur les réunions aux organismes extérieurs

Stéphane PUGIN-BRON précise aux membres du Conseil Communautaire qu'un certain nombre de réunions ont eu lieu dans des organismes extérieurs :

- 12 septembre : comité de rivières SIAC à Thonon
- 12 septembre : petit-déjeuner CLD à Orcier
- 13 septembre : commission environnement SIAC à Thonon
- 18 septembre : CDCEA à Annecy
- du 18 au 21 septembre : congrès des géopark à Arouca (Portugal)
- 20 septembre : commission mobilité SIAC à Thonon
- 20 septembre : commission économie SIAC à Thonon
- 20 septembre : commission tourisme SIAC à Thonon
- 24 septembre : ADM74 (bureau et comité) à La Roche sur Foron
- 25 septembre : comité technique CDDRA à Thonon
- 25 septembre : CG74 - Plan tourisme 2013-2020
- 26 septembre : bureau du SIAC à Thonon
- 27 septembre : DETR à Annecy
- 27 septembre : comité syndical du SIAC à Thonon
- 1^{er} octobre : commission cyclo PdS à Châtel
- 1^{er} octobre : CDCI à Annecy
- 1^{er} octobre : réunion CCVA/Vallée du Brevon au Biot
- du 3 au 5 octobre : convention ADCF à Biarritz
- 8 octobre : réunion Très Haut Débit (SYANE) à Thonon
- 8 octobre : bureau du SIAC à Thonon
- 9 octobre : COPIL Point d'Accueil des Saisonniers au Biot
- 9 octobre : CDCEA à Annecy
- 10 octobre : réunion CCVA/Morzine/Les Gets au Biot
- 11 octobre : bureau du SIAC à Thonon
- 11 octobre : COPIL CCDRA à Thonon
- 11 octobre : Comité de programmation. LEADER à Thonon
- 12 octobre : CAO TAD Haut-Chablais/Pays d'Évian
- 16 octobre : CAO TAD Haut-Chablais/Pays d'Évian

3- Marchés publics à procédure adaptée attribués par la présidente

Charles-Henri MONTET informe les membres du Conseil Communautaire qu'un marché de maîtrise d'œuvre a été signé pour l'aménagement d'un chemin d'accès au DDVA :

- Titulaire : Guy DESGRANDCHAMPS
- Conditions financières :
 - Coût des travaux : 180 000 € HT (estimation)
 - Taux de rémunération : 12,8 %
 - Forfait de rémunération : 23 040 € HT

4- Intercommunalité : point sur l'avancement du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale

Madame la Présidente souligne que la Commission Départementale de Coopération Communale s'est réunie le 1^{er} octobre 2012. Elle précise que le nouveau préfet de la Haute-Savoie parle d'un agrandissement de la CCVA et non de la création d'une nouvelle communauté de communes. Le schéma qui devrait être adopté d'ici la fin de l'année prévoit une communauté de communes à 15, avec Morzine, Les Gets et les 4 communes de la vallée du Brevon (Vailly, Lullin, Reyvroz et Bellevaux).

Deux réunions ont également eu lieu le 1^{er} octobre entre les élus de la CCVA et ceux du syndicat du Haut-Chablais et le 10 octobre entre les élus de la CCVA et ceux du Biot et des Gets. Madame la Présidente précise que la commune de Reyvroz est partagée entre un rattachement à la CCVA où à la structure qui sera créée sur le Bas-Chablais. Concernant la réunion avec Morzine et Les Gets, elle souligne que les 2 communes ont très bien compris que la nouvelle structure se fera à 15 (ou à 14) et sont prêtes à travailler en ce sens.

Christian PIGNIER s'interroge sur l'avenir du SIAC face à la réforme de la carte intercommunale dans le Chablais. Stéphane PUGIN-BRON souligne que le SIAC existe en raison du morcellement de l'intercommunalité dans le Chablais et de l'absence de structure intercommunale forte.

Stéphane PUGIN-BRON rappelle qu'à terme il ne devrait y avoir plus qu'une communauté d'agglomération sur le bas et une communauté de communes des 3 vallées sur le haut. Madame la Présidente souligne à ce titre qu'il faudra envisager de créer un syndicat entre la communauté de communes élargie et la Communauté de Communes de la Vallée d'Abondance (sans personnel) afin de commencer à travailler sur la future communauté de communes à 21.

5- Transport

5.1 Transport à la demande : attribution du marché public

Charles-Henri MONTET rappelle qu'une consultation a été lancée pour l'expérimentation d'un service de transport à la demande dans le cadre d'un groupement de commande constitué entre la CCVA, le SICVA, le SIHC et la CCPE, la CCVA en étant le coordonnateur. :

- 31/08/2012 Publication de l'AAPC
- 12/10/2012 Date limite de remise des offres
- 12/10/2012 Réunion de la CAO (ouverture des plis : Flexcité et SAT)
- 16/10/2012 Réunion de la CAO (attribution)
 - Attributaire : FLEXCITÉ
 - Estimatif annuel : 154 323,77 € HT
- 16/10/2012 Délibération du CC (à prendre) pour autoriser la Présidente à signer le marché
- Début nov. Signature et notification du marché
- Janv. 2013 Démarrage du service

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise la Présidente à signer le marché attribué par la CAO du 16 octobre 2012.

5.2 Balad'Aulps Bus : bilan de l'été 2012

Stéphane PUGIN-BRON présente aux élus le bilan de la fréquentation du Balad'Aulps Bus de l'été 2012 :

	<u>Eté 2011</u>	<u>Eté 2012</u>	
<u>BAB 1</u>	8 202	9 386	+14,4%
<u>BAB 2 (lac)</u>	4 811	5 476	+13,8%
<u>TOTAL</u>	13 013	14 862	+14,2%

Répartition tickets :

- Multipass	70,8%	68,2%
- Plein tarif	23,8%	22,6%
- Carnet 10	5,4%	6,5%
- Carte dé clic	0,0%	2,7%

5.3 Desserte du Biot sur l'hiver 2012-2013

Stéphane PUGIN-BRON informe les membres du Conseil Communautaire que le conseil municipal du Biot a validé la proposition de créer une nouvelle ligne BAB 3 (Col du Corbier – Le Biot) sur la base de 2 allers retours par jour pendant les vacances de Noël et d'hiver.

	1			2			3			4		
	Desserte stations pour matinée et journée			Desserte stations pour après-midi			Retour stations matinée			Retour stations après-midi et journée		
Ligne	BAB 3	BAB 1	S	BAB 3	BAB 1	S	S	BAB 2	BAB 3	S	BAB 2	BAB 3
Col du Corbier	8h35			11h15					13h43			17h58
arrêts sur demande :	↓			↓					↑			↑
- aux Grands Prés												
- au Corbier												
Le Biot - Chef-lieu	8h48			11h28					13h24 13h30		17h39 17h45	
	↓			↓					↑		↑	
Saint Jean - OT	8h57	9h03	9h05	11h37	11h38	11h40	13h10	13h14		17h20	17h29	
		↓	↓		↓	↓		↑	↑		↑	
Morzine		9h19			11h54				12h59		17h14	
Les Gets - Les Perrières		9h33			12h08				12h45		17h	
			↓			↓						
Saint Jean - Station			9h20			11h55	12h50			17h		

- Coût estimatif pour l'hiver : 28 000 € TTC
- Financement :
 - CG 74 (PM 2013) 50% 14 000 €
 - Collectivités BAB 50% 14 000 €

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise Madame la Présidente à signer avec le Conseil Général de la Haute-Savoie les conventions nécessaires au financement du Balad'Aulps Bus (lignes BAB1, BAB2 et BAB3) pour l'hiver 2012-2013 et l'été 2013.

5.4 Bilan financier du transport scolaire 2011-2012

Stéphane PUGIN-BRON présente aux élus le bilan financier du transport scolaire 2011-2012.

	INSCRITS	COÛT	COÛT / ELEVE
Collège/Lycée Thonon Cluses	68	127 169,84	1 870,14
Collège Saint Jean	336	452 956,30	1 348,08
<i>La Baume</i>	10	30 932,55	3 093,26
<i>La Côte - Essert Romand</i>	29	5 020,92	173,14
<i>La Vernaz</i>	14	4 866,84	347,63
<i>Le Biot</i>	33	36 532,85	1 107,06
<i>Morzine</i>	6	10 773,78	1 795,63
Primaires	92	88 126,94	957,90
COÛT TOTAL TRANSPORT SCOLAIRE	496	668 253,08	1 347,28
Prise en charge CG 74		652 556,11	
Prise en charge CCVA (fact. Au Biot)		15 696,97	

6- Finances

6.1 Demande de subvention du collège Henri Corbet

Stéphane PUGIN-BRON rappelle la délibération du 31 janvier 2012 par laquelle le Conseil Communautaire a décidé d'attribuer une subvention de 2 000 euros au collège Henri Corbet. Suite à la demande de financement de ce dernier pour les frais de transport des élèves lors des animations 2012/2013, il souligne que le bureau propose de modifier le montant de cette subvention et de le porter à 4 500 euros, soit 15 euros par collégien originaire d'une des 9 communes membres. Charles-Henri MONTET précise que les crédits nécessaires au versement de cette subvention sont inscrits au budget 2012.

Le Conseil Communautaire décide de modifier le montant de la subvention à verser au collège Henri Corbet et de la porter, pour 2012, à 4 500 euros.

6.2 Budget principal : décision modificative n° 3

Charles-Henri MONTET souligne aux membres du Conseil Communautaire la nécessité de voter une décision modificative au budget principal, notamment pour reprendre les résultats 2010 du Syndicat du collège dissous. Il précise qu'à ce titre il est nécessaire de délibérer sur l'affectation du résultat de fonctionnement qui s'élève à 59 991,58 euros.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, donne son accord à l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2010 du Syndicat Intercommunal du Collège de Saint Jean d'Aulps, selon la ventilation suivante :

- *transfert en investissement* : 42 211,60 €
- *solde de fonctionnement* : 17 779,98 €
- *reprise en investissement* -42 211,60 €

Affectation des résultats 2010 du syndicat du collège

617	Réserve	17 779,98 €	TRA
002	Excéd. fct reporté	17 779,98 €	TRA
001-52	Déficit inv.	42 211,60 €	TRA
1068-52	Affectation RF	42 211,60 €	TRA

Annulation d'un titre de 2011 suite à doublon

60633	Matériaux voirie	- 3 700,00 €	VOI
673	Titres annulés	3 700,00 €	VOI

Reversement FPIC

617	Réserve	-10 000,00 €	ADG
6237	Publications	-3 100,00 €	ADG
73925	Reversement FPIC	13 100,00 €	ADG

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, vote en dépenses et en recettes les crédits proposés ci-dessus.

7- Personnel

7.1 Services administratifs

7.1.1 Recrutement pour le poste de responsable financier et administratif

Stéphane PUGIN-BRON rappelle l'existence d'un poste d'attaché territorial, poste pourvu actuellement par Charles-Henri MONTET en qualité de responsable financier et administratif. Après lancement d'un appel à candidature auprès du centre de gestion de la Haute-Savoie et en l'absence de candidats titulaires ou lauréats du concours, il propose de recruter de nouveau Charles-Henri MONTET pour la période du 1^{er} novembre 2012 au 31 octobre 2013.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de recruter Charles-Henri MONTET sur la base d'un CDD d'une année en qualité de responsable financier et administratif pour la période du 1^{er} novembre 2012 au 31 octobre 2013.

7.1.2 Recrutement pour le poste de chargé de mission Environnement

Stéphane PUGIN-BRON rappelle l'existence d'un poste de technicien supérieur territorial (devenu technicien territorial suite à une réforme récente), poste pourvu actuellement par Lidwine GLEIZES en qualité de chargée de mission Environnement. Après lancement d'un appel à candidature auprès du centre de gestion de la Haute-Savoie et en l'absence de candidats titulaires ou lauréats du concours, il propose de recruter de nouveau Lidwine GLEIZES pour la période du 1^{er} décembre 2012 au 30 novembre 2013.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de recruter Lidwine GLEIZES en qualité de chargée de mission Environnement pour la période du 1^{er} décembre 2012 au 30 novembre 2013.

7.2 Services techniques

Stéphane PUGIN-BRON souligne la nécessité de créer deux postes saisonniers d'agents techniques :

- un poste du 1^{er} novembre 2012 au 30 novembre 2012 (nouveau contrat pour Philippe TAVERNIER),
- un poste du 20 octobre 2012 au 30 avril 2013 (contrat avec Simon WENTZLER).

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de créer ces 2 postes.

7.3 Domaine de Découverte de la Vallée d'Aulps

Stéphane PUGIN-BRON rappelle qu'un poste d'hôtesse de caisse polyvalente a été créé le 27 octobre 2009, poste actuellement pourvu par Sonia RAMEL sous forme qu'un CDD d'une année qui se termine le 30 novembre 2012. Il propose de renouveler Sonia RAMEL pour une nouvelle période d'un an, du 1^{er} décembre 2012 au 30 novembre 2013.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de recruter Sonia RAMEL en qualité d'hôtesse de caisse polyvalente pour la période du 1^{er} décembre 2012 au 30 novembre 2013.

Stéphane PUGIN-BRON propose la création d'un poste saisonnier d'hôtesse de caisse du 1^{er} décembre 2012 au 30 mai 2013 à 28h/semaine.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de créer un poste saisonnier d'hôtesse de caisse pour la période du 1^{er} décembre 2012 au 30 mai 2013.

8- Accueil des saisonniers

8.1 Bilan de l'hiver 2011-2012

Stéphane PUGIN-BRON présente aux élus le bilan de l'hiver 2011-2012 de l'accueil des saisonniers au camping de La Baume :

- 58 personnes présentes sur le site sur 30 emplacements au maximum,
- 53 salariés
 - 19,5 Morzine
 - 19,5 Les Gets
 - 14 CCVA
- 3 sans emploi
- 2 enfants

- Coût total : 43 331 €
 - Électricité 17 069 €
 - Frais de personnel CCVA 3 139 €
 - Frais d'équipement 1 088 €
 - Frais de réparation 2 035 €
 - Mise à disposition camping 20 000 €

- Recettes : 26 870 €
 - Participation saisonniers 6 870 €
 - Conseil Général 74 20 000 €
 - Participation collectivités : 16 461 €
 - Morzine 6 056 €
 - Les Gets 6 056 €
 - CCVA 4 349 €

8.2 Proposition pour l'hiver 2012-2013

- 25 à 28 emplacements au camping de La Baume (*location camping : 20 000 €*)
- 4 emplacements (sans chien) au Pré à Montriond (*450 €/ mois et par emplacement tout compris*)
- Coût pour les saisonniers : 150 € par mois au Pré et 100 € par mois à La Baume
- Conditions particulières :
 - *fourniture d'un contrat de travail*
 - *fourniture d'un certificat de vaccination pour les chiens*
 - *pas de convecteur dans les auvents de caravanes*

Suite à la demande de la commune de La Baume, Stéphane PUGIN-BRON précise que les emplacements non mis à disposition seront fermés provisoirement par les services techniques de la CCVA. Il ajoute que l'eau consommée sera désormais payée par la CCVA.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de passer toutes les conventions nécessaires.

9- Réflexion sur les événements organisés par la CCVA

9.1 Morzine-Vallée d'Aulps 2013

Stéphane PUGIN-BRON fait part aux membres du Conseil Communautaire du projet de cyclo des Portes du Soleil (cyclotourisme ou cyclo sportive ?) sur 3 jours en partenariat avec ASO pour un coût d'environ 180 000 € à financer par les offices de tourisme et/ou les communes des Portes du Soleil.

Il souligne que cela pose certains problèmes :

- le concept n'est pas encore clairement défini,
- la date de l'événement sera probablement identique à celle de la Fête Médiévale,
- la décision définitive pour 2013 sera prise vers le 15 novembre 2012.

Par ailleurs, il précise que la commune de Morzine a validé sa participation pour la 10^{ème} édition de la Morzine-Vallée d'Aulps :

- départ CCVA, arrivée Morzine,
- dimanche 16 ou dimanche 23 juin 2013,
- à l'étude, course sur 2 jours avec une cyclo Morzine-Avoriaz en réflexion (décision mi-novembre).

Une première réunion de travail est prévue en novembre.

9.2 Fête Médiévale et Fête de la randonnée

Jacqueline GARIN informe les membres du Conseil Communautaire que la Fête Médiévale aura lieu les 24 et 25 août 2013 à l'abbaye d'Aulps.

Concernant la Fête de la Randonnée, elle précise que la date n'a pas été fixée mais qu'elle devrait a priori avoir lieu sur la commune de La Vernaz.

10- Prévention des risques professionnels et sécurité au travail

10.1 Rappel de la réglementation applicable

Charles-Henri MONTET rappelle aux membres du Conseil Communautaire la réglementation qui s'applique concernant la prévention des risques professionnels et la sécurité au travail dans la fonction publique territoriale.

Il précise que 2 textes principaux s'appliquent :

- le Code du Travail (*4ème partie*) :
 - Tout employeur a l'obligation, depuis 2001, de réaliser et de mettre à jour dans un « document unique » les résultats de l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité de ses salariés
 - Le document unique a 2 fonctions principales :
 - réaliser un bilan de la situation générale de la collectivité en matière d'hygiène et de sécurité
 - contribuer à l'élaboration d'un plan d'actions de prévention
- le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité au travail dans la fonction publique territoriale :
 - « Les autorités territoriales sont chargées de veiller à la sécurité et à la protection de la santé des agents placés sous leur autorité »
 - « Des assistants de prévention (...) sont désignés par l'autorité territoriale »
 - « L'autorité territoriale désigne également (...) les agents qui sont chargés d'assurer une fonction d'inspection (ACFI) dans le domaine de la santé et de la sécurité. Elle peut passer convention avec le centre de gestion pour la mise à disposition de tels agents ».

Charles-Henri MONTET propose la démarche suivante :

- 1/ Désignation d'un **ACFI** : passation d'une convention avec le CDG74 pour adhérer à leur service Prévention (*coût de l'adhésion : 0,27 % de la masse salariale, soit environ 1 500 euros par an*),
- 2/ Désignation d'un **assistant de prévention** parmi les agents de la collectivité,
- 3/ Réalisation du **document unique** : lancement d'une consultation des bureaux de contrôle en 2013.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'adhérer au service Prévention des risques professionnels du CDG74 et autorise la Présidente à signer la convention nécessaire à cette adhésion.

Charles-Henri MONTET invite les communes de la CCVA à adhérer également à ce service Prévention (un modèle de délibération sera transmis aux mairies).

11- Questions diverses

11.1 Travaux de réseau EP à Montriond : passation d'une convention de servitude de passage

Charles-Henri MONTET fait part aux membres du Conseil Communautaire de la nécessité d'établir une convention de servitude pour le passage d'une canalisation d'eaux pluviales à Montriond. Le terrain concerné par cette servitude est cadastré A n° 2282 et appartient à plusieurs copropriétaires, dont l'Office Public de l'Habitat de la Haute-Savoie. Cette servitude est octroyée à titre gratuit et les frais relatifs à l'établissement de l'acte seront supportés par la CCVA.

Georges LAGRANGE, notaire à l'office notarial de Saint Jean d'Aulps, se retire de la salle.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, donne son accord sur l'établissement d'une convention de servitude pour le passage d'une canalisation d'eaux pluviales sur la parcelle cadastrée A n° 2282 à Montriond, et charge l'office notarial de Saint Jean d'Aulps de préparer cet acte, sachant que les frais d'actes seront à la charge exclusive de la CCVA.

11.2 Demandes de financement

Stéphane PUGIN-BRON propose aux élus d'établir des demandes de financement pour la MSP (CDDRA et DETR), le transport à la demande (DETR) et le BAB 3 (CDDRA).

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, charge Madame la Présidente d'établir les demandes de financement pour ces 3 actions.

Le Biot, le 22 octobre 2012
La Présidente